



Le partenariat stratégique France-Belgique « CAMO » ou le FMS à la française ?

Elise DANIEL, Chargée d'études

Plan de l'intervention

- 1. Bref rappel sur le programme FMS américain
- 2. Les raisons de la mise en place d'un FMS à la française
- 3. Le schéma contractuel retenu et sa compatibilité avec le droit de l'Union européenne
- 4. La mise en pratique du schéma : CAMO





3. Le schéma contractuel retenu

- = a) un AIG mandatant l'Etat français pour l'achat d'un équipement auprès d'un industriel;
- b) Un marché public passé par l'État français (autorité contractante) agissant au nom et pour le compte de l'État client avec un industriel désigné;
- c) des arrangements techniques entre ministres pour des services.





La compatibilité du schéma retenu avec le droit de l'Union européenne

Les options envisagées:

- l'article 13 sous f) de la directive 2009/81/CE
- l'article 13 sous a) de la directive 2009/81/CE
- l'article 346 TFUE
- l'article 28 de la directive 2009/81/CE



